ENQUÊTE SIMULÉE SUR LE CAUTIONNEMENT R c SOUZA



SCÉNARIO: R c SOUZA	PAGE
Liste des participants	2
Scénario des faits	3 - 4
Résumé des accusations	5 - 6
Loi pertinente	7 - 9
Horaire de l'enquête simulée sur le cautionnement	10
Renseignements généraux pour les témoins et les	44 20
cautions proposées	11 - 20
LA PRÉPARATION DÊS ROLES	PAGE
Se préparer à une enquête simulée sur le cautionnement	2
Renseignements généraux le cautionnement	3 - 8
Protocole	9
Trousses pour la préparation aux rôles suivants	• • • • • • • • • • • • • • • • • • •
Avocat de la Couronne et avocat de la défense	
 Juge de paix ou juge Greffier	
Dessinateur judiciaire	
Représentants de la presse	12 - 20
BÉNÉVOLES DU SECTEUR	
DE LA JUSTICE	PAGE
Objectifs d'une enquête simulée sur le cautionnement	1
Renseignements pour	•
Les avocats-mentorsLes juges ou les juges de paix	3 - 4



La présente enquête simulée sur le cautionnement du ROEJ comprend trois trousses :

- » un scénario d'enquête simulée sur le cautionnement;
- » une trousse de préparation aux rôles dans le cadre de l'enquête sur le cautionnement;
- » une trousse à l'intention des bénévoles du secteur de la justice dans le cadre de l'enquête sur le cautionnement.

Les jeunes ont besoin de la trousse relative au **scénario** et de la trousse relative à la **préparation des rôles**. Les bénévoles du secteur de la justice, les enseignants et les organisateurs ont besoin des trois trousses.

ENQUÊTE SIMULÉE SUR LE CAUTIONNEMENT R c SOUZA



SCÉNARIO: R c SOUZA	PAGE
Liste des participants	2
Scénario des faits	3 - 4
Résumé des accusations	5-6
Loi pertinente	7 - 9
Horaire de l'enquête simulée sur le cautionnement	10
Renseignements généraux pour les témoins et les cautions proposées	11 - 20

La présente enquête simulée sur le cautionnement du ROEJ comprend trois trousses :

- » un scénario d'enquête simulée sur le cautionnement;
- une trousse de préparation aux rôles dans le cadre de l'enquête sur le cautionnement;
- » une trousse à l'intention des bénévoles du secteur de la justice dans le cadre de l'enquête sur le cautionnement.

Les jeunes ont besoin de la trousse relative au **scénario** et de la trousse relative à la **préparation des rôles**. Les bénévoles du secteur de la justice, les enseignants et les organisateurs ont besoin des trois trousses.

DANS L'AFFAIRE: R c SOUZA

- » Vol de moins de 5 000 \$
- » Défaut de se conformer à une ordonnance de probation
- » Défaut de se conformer au couvre-feu
- » Possession de biens volés d'une valeur de plus de 5 000 \$



LIST OF PARTICIPANTS

- N A A I	Rôl	e	Nom du participant
PARTICIPANI	1.	Marco Souza (l'accusé)	
	2.	Isabela Souza (1 ^{re} caution proposée – mère de Marco)	
	3.	Adriano Gouveia (2 ^e caution proposée – oncle de Marco; frère d'Isabela)	
	4.	Yusuf Osman (3 ^e caution proposée – voisin de Marco; ami de la famille)	
	5.	Constable Tenzin Sonam (agent qui a procédé à l'arrestation)	
	6.	Avocat ou avocats de la Couronne	
	7.	Avocat ou avocats de la défense	
	8.	Juge de paix ou juge ¹ (peut être interprété par un élève, un enseignant ou un professionnel du secteur de la justice)	
	9.	Greffier de la cour (appuie le juge de paix – <i>facultatif</i>)	
	10.	Les représentants de la presse (font des rapports sur l'audience – <i>facultatif</i>)	
	11.	Dessinateurs judiciaires (dessinent ce qui se passe durant l'enquête sur le cautionnement – <i>facultatif</i>)	

¹Au Canada, les enquêtes sur le cautionnement peuvent être présidées par un juge ou un juge de paix. Le terme « juge de paix » dans la présente trousse englobe les juges et les juges de paix.



QU'EST-IL ARRIVÉ?

Marco Souza est un étudiant du secondaire âgé de 18 ans. Son père est décédé il y a deux ans et Marco a de la difficulté à composer avec cette perte. Auparavant, il réussissait bien à l'école, mais son rendement scolaire s'est détérioré au cours des derniers mois. Quelques mois après le décès de son père, Marco a commencé à fréquenter un nouveau groupe d'amis dont certains ont des antécédents judiciaires. Ils ont été une mauvaise influence sur Marco qui a maintenant un casier judiciaire pour conduite dangereuse depuis que lui et Jason, l'un de ses nouveaux amis, sont partis une soirée avec la voiture de la tante de Jason sans sa permission. Marco n'a pas été incarcéré et n'a pas fait l'objet d'une enquête sur le cautionnement pour cette infraction. Au procès, il a été reconnu coupable. On lui a ordonné de payer une amende et on l'a mis sous probation pendant 12 mois.

Huit mois plus tard, Marco, Jason et deux autres jeunes hommes ont été surpris à entrer par effraction dans la maison d'un voisin pendant la nuit. Marco a été accusé des infractions suivantes:

- Introduction par effraction
- Voies de fait
- Défaut de respecter l'ordonnance de probation liée à sa première condamnation (ne pas troubler l'ordre public, faire preuve de bonne conduite)

Marco a été mis en état d'arrestation. À l'issue de son enquête sur le cautionnement, le juge de paix l'a libéré moyennant une caution de 500 \$ (que sa mère a fournie) et lui a imposé un couvre-feu de 21 h.

Toutefois, Marco se retrouve encore une fois devant un juge de paix pour une enquête sur le cautionnement. Alors qu'il n'est même pas encore comparu à son procès pour l'entrée par effraction, les policiers l'ont arrêté de nouveau. Jason et lui auraient volé une affiche dans un bar vers 1 h dans la nuit de samedi et ils auraient été en possession d'un véhicule volé au moment du vol. Les nouvelles accusations portées contre Marco sont les suivantes :

- Vol de moins de 5 000 \$
- Défaut de se conformer à une ordonnance de probation (ne pas troubler l'ordre public et faire preuve de bonne conduite)
- Défaut de se conformer au couvre-feu
- Possession de biens volés d'une valeur de plus de 5 000 \$



ENQUÊTE SIMULÉE SUR LE CAUTIONNEMENT SCÉNARIO: R c SOUZA



L'avocat de la Couronne demande une ordonnance de détention. Si cela est accordé, Marco sera incarcéré jusqu'à son procès. En général, c'est la Couronne qui doit démontrer pourquoi l'accusé ne devrait pas être libéré. Toutefois, dans certains cas (les cas qui se rapportent à des infractions graves, les cas où l'accusé a des antécédents judiciaires ou les cas où l'accusé a déjà omis de respecter une ordonnance de comparaître), la responsabilité (le « fardeau ») est inversée et c'est la défense qui doit démontrer pourquoi l'accusé devrait être libéré. C'est ce qu'on appelle « l'inversion du fardeau de la preuve ». Puisqu'il y a d'autres accusations qui pèsent contre Marco, c'est à lui de convaincre le juge de paix qu'il n'est pas une menace pour la société et qu'il se présentera devant le tribunal lorsqu'il sera convoqué.

La mère de Marco est prête à agir comme caution encore une fois, mais n'arrive pas à trouver un autre 500 \$ puisqu'elle a quitté son emploi lorsque Marco a été accusé des dernières accusations. Son frère (l'oncle de Marco) a récemment emménagé chez elle et a l'intention d'aider à soutenir la famille pendant que la mère de Marco demeure à la maison et se cherche un emploi à temps partiel.



RÉSUMÉ DES ACCUSATIONS

Nom de l'accusé	Date de l'arrestation	Date de ce rapport		Heure
SOUZA, Marco	20XX/09/24	20XX/09/25		08:00
Accusation	Rapport pré paré par	Grade	No de matricule	Unité
Possession de biens criminellement obtenus (plus de) C.cr. 354(1)	VLAD SOBOTKA	PLI	0000	00

RÉSUMÉ DU PLATDOYER DE CULPABILITÉ

ACCUSATION N° 1: Vol (moins de) C.cr. 334

ACCUSATION N° 2: Défaut de se conformer à une ordonnance de probation C.cr. 733.1

ACCUSATION N° 3: Omission de se conformer à une condition d'une promesse ou d'un engagement C.cr. 145(3)

ACCUSATION N° 4: Possession de biens criminellement obtenus (plus de) C.cr. 354(1)

DATE ET HEURE : Samedi 24 septembre 20xx à environ 1 h

LIEU: 123, rue Fake, Brampton

VICTIME : DELLACOSTA, Aldo

Le samedi 24 septembre 20xx, à environ 24 h 30, on a envoyé l'agent SONAM enquêter une plainte de bien volé au Pub Nipsy McThirsty. L'agent SONAM a été informé que deux adolescents auraient volé une enseigne de bière électronique. Le témoin, DELLACOSTA, a déclaré qu'il a remarqué que l'enseigne avait disparu après le départ des deux jeunes et qu'il les a vus quitter le stationnement dans une camionnette blanche dont la fenêtre sur le côté du conducteur était brisée.

L'agent SONAM a alors patrouillé le secteur et a repéré une camionnette blanche avec la plaque d'immatriculation ontarienne AAAA 000 qui se dirigeait en direction sud sur la rue Christie. Il a suivi la camionnette et a remarqué que la fenêtre du côté du conducteur était brisée.

À environ 1 h, l'agent SONAM a arrêté la camionnette et a remarqué qu'il y avait une enseigne de bière correspondant à la description fournie par le propriétaire du bar. L'enseigne était clairement visible à l'arrière de la camionnette.



Une enquête plus poussée sur les deux occupants mâles du véhicule a révélé que l'accusé SOUZA avait contrevenu aux conditions de sa libération suivant des accusations de voies de fait, d'entrée par effraction et de manquement à l'ordonnance de probation.

Le conducteur, Jason KING, n'a pas pu présenter les documents d'enregistrement pour le véhicule. En vérifiant les plaques d'immatriculation, l'agent SONAM a découvert qu'on avait signalé le vol de la camionnette.

Les deux mâles ont été mis en état d'arrestation et ont été informés de leur droit de consulter un avocat. Après une enquête sur les lieux et en raison des accusations qui pesaient contre SOUZA à ce moment-là, l'agent n'était pas convaincu que l'accusé se présenterait devant le tribunal s'il était libéré avec une citation à comparaître.

Les accusés ont été amenés au poste 12 et ont été détenus jusqu'à leur enquête concernant la libération provisoire.

	No de matricule
Signature de l'agent responsable du poste	0000



LA LOI PERTINENTE

MISE EN LIBERTÉ PROVISOIRE PAR VOIE JUDICIAIRE

Motifs justifiant la détention

515. (10) Pour l'application du présent article, la détention d'un prévenu sous garde n'est justifiée que dans l'un des cas suivants :

- a) sa détention est nécessaire pour assurer sa présence au tribunal afin qu'il soit traité selon la loi;
- b) sa détention est nécessaire pour la protection ou la sécurité du public, notamment celle des victimes et des témoins de l'infraction ou celle des personnes âgées de moins de dix-huit ans, eu égard aux circonstances, y compris toute probabilité marquée que le prévenu, s'il est mis en liberté, commettra une infraction criminelle ou nuira à l'administration de la justice;
- c) sa détention est nécessaire pour ne pas miner la confiance du public envers l'administration de la justice, compte tenu de toutes les circonstances, notamment les suivantes :
 - (i) le fait que l'accusation paraît fondée,
 - (ii) la gravité de l'infraction,
 - (iii) les circonstances entourant sa perpétration, y compris l'usage d'une arme à feu,
 - (iv) le fait que le prévenu encourt, en cas de condamnation, une longue peine d'emprisonnement ou, s'agissant d'une infraction mettant en jeu une arme à feu, une peine minimale d'emprisonnement d'au moins trois ans

OMISSION DE SE CONFORMER À UNE CONDITION D'UNE PROMESSE OU D'UN ENGAGEMENT

145. (3) Quiconque, étant en liberté sur sa promesse remise ou son engagement contracté devant un juge de paix ou un juge et étant tenu de se conformer à une condition de cette promesse ou de cet engagement, ou étant tenu de se conformer à une ordonnance prise en vertu des paragraphes 515(12), 516(2) ou 522(2.1), omet, sans excuse légitime, dont la preuve lui incombe, de se conformer à cette condition ou ordonnance est coupable:

- (a) soit d'un acte criminel passible d'un emprisonnement maximal de deux ans;
- (b) soit d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire.

ENQUÊTE SIMULÉE SUR LE CAUTIONNEMENT SCÉNARIO: R c SOUZA



VOL Vol **322.** (1) Commet un vol quiconque prend frauduleusement et sans apparence de droit, ou détourne à son propre usage ou à l'usage d'une autre personne, frauduleusement et sans apparence de droit, une chose quelconque, animée ou inanimée, avec l'intention : (a) soit de priver, temporairement ou absolument, son propriétaire, ou une personne y ayant un droit de propriété spécial ou un intérêt spécial, de cette chose ou de son droit ou intérêt dans cette chose; Vol d'un véhicule à moteur **333.1** (1) Quiconque commet un vol est, si l'objet volé est un véhicule à moteur, coupable d'une infraction passible, sur déclaration de culpabilité : (a) par mise en accusation, d'un emprisonnement maximal de dix ans, la peine minimale étant de six mois dans le cas d'une troisième infraction prévue au présent paragraphe ou de toute autre récidive subséquente; (b) par procédure sommaire, d'un emprisonnement maximal de dix-huit mois. **335.** (1) Sous réserve du paragraphe (1.1), est coupable d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire quiconque, sans le consentement du propriétaire, prend un véhicule à moteur ou un bateau avec l'intention de le conduire ou de l'utiliser ou de le faire conduire ou utiliser ou, sachant que le véhicule ou le bateau a été ainsi pris, se trouve à son bord. Punition du vol **334.** Sauf disposition contraire des lois, quiconque commet un vol : (a) est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de dix ans, si le bien volé est un titre testamentaire ou si la valeur de ce qui est volé dépasse cinq mille dollars; (b) est coupable: (i) soit d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de deux ans, (ii) soit d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, si la valeur de ce qui est volé ne dépasse pas cinq mille dollars.

ENQUÊTE SIMULÉE SUR LE CAUTIONNEMENT SCÉNARIO: R c SOUZA





POSSESSION AND TRAFFICKING

- 354. (1) Commet une infraction quiconque a en sa possession un bien, une chose ou leur produit sachant que tout ou partie d'entre eux ont été obtenus ou proviennent directement ou indirectement :
 - (a) soit de la perpétration, au Canada, d'une infraction punissable sur acte d'accusation;
 - (b) soit d'un acte ou d'une omission en quelque endroit que ce soit, qui aurait constitué, s'il avait eu lieu au Canada, une infraction punissable sur acte d'accusation.

Peine

- **355.** Quiconque commet une infraction visée à l'article 354 :
 - (a) est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de dix ans, si l'objet de l'infraction est un titre testamentaire ou si la valeur de l'objet de l'infraction dépasse cinq mille dollars;
 - (b) est coupable:
 - (i) soit d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de deux ans,
 - (ii) soit d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, si la valeur de l'objet de l'infraction ne dépasse pas cinq mille dollars.

PROBATION

Défaut de se conformer à une ordonnance de probation

- 733.1 (1) Le délinquant qui, sans excuse raisonnable, omet ou refuse de se conformer à l'ordonnance de probation à laquelle il est soumis est coupable :
 - (a) soit d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de deux ans;
 - (b) soit d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire et passible d'un emprisonnement maximal de dix-huit mois et d'une amende maximale de deux mille dollars, ou de l'une de ces peines.



HORAIRE DE L'ENQUÊTE SIMULÉE SUR LE CAUTIONNEMENT

ORDER	ACTION	TIME LIMIT
1	L'avocat de la Couronne et l'avocat de la défense mettent leur toge et prennent leur place dans la salle d'audience	1 min.
2	Le juge de paix est escorté dans la salle d'audience	1 min.
3	Le greffier annonce l'ouverture de la séance	2 min.
4	L'avocat de la Couronne et l'avocat de la défense se lèvent et se présentent	1 min.
5	L'avocat de la Couronne lit les accusations	3 min.
INTERRO	GATOIRES DES TÉMOINS ET DES CAUTIONS PROPOSÉES	
6	Témoin de la Couronne — Tenzin Sonam	4 min.
7	L'avocat de la défense contre-interroge Agent Sonam	4 min.
8	1er témoin de la défense — Isabella Souza	4 min.
9	L'avocat de la Couronne contre-interroge Mme Souza	4 min.
10	2e témoin de la défense — Adriano Gouveia	4 min.
11	L'avocat de la Couronne contre-interroge M. Gouveia	4 min.
12	3e témoin de la défense — Yusuf Osman	4 min.
13	L'avocat de la Couronne contre-interroge M. Osman	4 min.
14	L'avocat de la défense interroge Marco Souza	4 min.
15	L'avocat de la Couronne contre-interroge M. Souza	4 min.
EXPOSÉS	FINAUX	
16	L'avocat de la Couronne présente son plaidoyer final	3 min.
17	L'avocat de la défense présente son plaidoyer final	3 min.
DÉCISION		
18	Le juge de paix quitte la salle d'audience. La séance est levée [par le greffier] en attendant son retour.	5 min.
19	Le juge de paix revient; le greffier fait le rappel à l'ordre. Le juge de paix explique la décision relative à l'enquête sur le cautionnement et indique les conditions de cautionnement, s'il y a lieu.	10 min.
TOTAL		59 min.

HORAIRE



AGENT TENZIN SONAM, AGENT QUI A PROCÉDÉ À L'ARRESTATION

Vos renseignements personnels

- Votre nom est Tenzin Sonam.
- Vous avez 37 ans.
- Vous travaillez pour le service de police de Brampton (services policiers de la région de Peel) depuis 12 ans.
- Vous êtes originaire de cette collectivité et vous y habitez.

Autres renseignements pour votre rôle

- Le 24 septembre de la présente année, on vous a envoyé, à environ 24 h 30, enquêter sur une plainte émise par un propriétaire de bar, selon laquelle deux adolescents auraient volé une enseigne Coors Lite dans son établissement. Le propriétaire du bar avait refusé de leur servir de l'alcool puisqu'ils n'avaient pas de pièce d'identité pour prouver leur âge. Il ne les a pas vus voler l'enseigne de ses propres yeux, mais il a remarqué qu'elle avait disparu après leur départ. Puis, il les a vu quitter le stationnement dans un véhicule.
- Le propriétaire du bar a fourni une description du véhicule que conduisaient les jeunes. Il s'agissait d'une camionnette blanche avec une fenêtre brisée sur le côté du conducteur.
- Vous avez patrouillé dans votre voiture jusqu'à ce que vous aperceviez une camionnette blanche. Vous l'avez ensuite suivie et avez remarqué la fenêtre brisée du côté du conducteur.
- À environ 1 h, vous avez arrêté la camionnette et avez vu une enseigne à l'arrière de la camionnette qui correspondait à la description fournie par le propriétaire du bar.

- » Apprenez vos faits par cœur.
- » Vous serez assermenté pendant l'audience et vous devrez épeler le nom complet de votre personnage.
- » Soyez fidèle au scénario. N'inventez pas des faits, car cela est injuste pour les autres élèves.
- » Écoutez attentivement les questions. Si vous ne comprenez pas une question, demandez qu'on la répète.
- » Si quelqu'un vous pose une question sur quelque chose qui ne fait pas partie de la trousse, vous pouvez répondre que vous ne savez pas la réponse.
- » Parlez à l'avance avec les avocats, les représentants parajuridiques et les autres représentants qui sont de votre côté et entrez dans la peau de votre personnage dès que vous êtes à la barre des témoins.

AGENT TENZIN SONAM, AGENT QUI A PROCÉDÉ À L'ARRESTATION Une vérification sur les deux occupants du véhicule a révélé que M. Souza contrevenait aux conditions de sa libération.

- Le conducteur, Jason King, n'avait pas les documents d'enregistrement du véhicule. Après avoir vérifié les plaques d'immatriculation, vous avez découvert que l'on avait signalé le vol de la camionnette plus tôt ce soir-là.
- Vous avez procédé à l'arrestation des jeunes pour les accusations décrites ci dessus et vous les avez détenus en attendant leur enquête sur le cautionnement. Pendant qu'ils étaient en détention, vous avez trouvé que M. Souza faisait preuve de collaboration, mais qu'il était hostile envers M. King.

QUESTIONS AUXQUELLES VOUS DEVEZ RÉFLÉCHIR POUR VOUS PRÉPARER À L'ENQUÊTE SUR LE CAUTIONNEMENT:

Quelle est votre expérience professionnelle? Depuis combien de temps êtes vous enquêteur de police?

Qu'est-ce qui vous a mené sur les lieux du crime? Qu'avez-vous observé à ce moment-là? Qu'avez-vous fait par la suite?

Comment avez-vous identifié l'accusé?

Connaissiez-vous déjà l'accusé? Si oui, pourquoi?

Quelles étapes avez-vous suivies au cours de votre enquête?

Êtes-vous certain d'avoir arrêté le bon individu? Pourquoi?

Quelles mesures ont été prises pour protéger les droits de l'accusé ou des autres personnes pertinentes?

Comment se comporte l'accusé depuis qu'il est en détention?

Les incidents comme ceux décrits dans le scénario sont-ils courants dans la collectivité? Que pensez-vous de cela?

MARCO SOUZA, L'ACCUSÉ

Vos renseignements personnels

- Votre nom est Marco Souza.
- Vous avez 18 ans et fréquentez l'école secondaire.
- Vous avez deux frères cadets et vous habitez avec eux et votre mère.
- Vous n'avez aucun revenu.

Autres renseignements pour votre rôle

- Vous avouez que vous étiez dans le bar au cours de la nuit en question et vous reconnaissez que cela contrevient à vos conditions de cautionnement actuelles. Toutefois, vous maintenez que vous ne saviez pas que le véhicule était volé ni qu'il y avait une enseigne appartenant au bar à l'arrière de la camionnette.
- Lorsque Jason est venu vous chercher pour sortir ce soir-là, vous lui avez demandé où il avait pris la camionnette. Il vous a répondu qu'il l'avait emprunté d'une fille qu'il avait rencontrée au travail. Lorsque vous l'avez questionné au sujet de la fenêtre, il vous a dit qu'il ne savait pas comment elle s'était brisée et que la camionnette était dans cet état lorsqu'il l'avait empruntée.
- Après que le propriétaire du bar ait refusé de vous servir de l'alcool, Jason est devenu agressif. Vous vouliez tous les deux aller dans un autre bar. Vous êtes allé aux toilettes avant de partir et, lorsque vous avez quitté l'établissement, Jason était déjà dans la camionnette. Vous n'aviez aucune raison de regarder à l'arrière de la camionnette lorsque vous y êtes entré et vous n'avez donc pas vu l'enseigne.
- Depuis le décès de votre père, il vous est difficile d'être à la maison et vous passez plus de temps avec des amis, particulièrement avec Jason. Vous

- » Apprenez vos faits par cœur.
- » Vous serez assermenté pendant l'audience et vous devrez épeler le nom complet de votre personnage.
- » Soyez fidèle au scénario. N'inventez pas des faits, car cela est injuste pour les autres élèves.
- » Écoutez attentivement les questions. Si vous ne comprenez pas une question, demandez qu'on la répète.
- » Si quelqu'un vous pose une question sur quelque chose qui ne fait pas partie de la trousse, vous pouvez répondre que vous ne savez pas la réponse.
- » Parlez à l'avance avec les avocats, les représentants parajuridiques et les autres représentants qui sont de votre côté et entrez dans la peau de votre personnage dès que vous êtes à la barre des témoins.



MARCO SOUZA, L'ACCUSÉ

aimez passer du temps avec eux, mais vous réalisez que, chaque fois que vous avez des problèmes avec la justice, vous étiez en compagnie de Jason.

- Vous fréquentez l'école de façon régulière, mais vos résultats scolaires sont à la baisse. Vous craignez de manquer trop souvent l'école et de ne pas recevoir votre diplôme cette année. Si cela est le cas, vous ne pourrez peut-être pas fréquenter le collège communautaire où vous aimeriez étudier en graphisme.
- Vous êtes très préoccupé au sujet de votre détention parce que vous connaissez plusieurs jeunes avec lesquels vous avez eu de mauvaises expériences et qui sont présentement dans le même centre.
- Vous êtes heureux que votre mère soit plus souvent à la maison, mais vous éprouvez beaucoup de culpabilité face aux difficultés que votre conduite lui a causées.

QUESTIONS AUXQUELLES VOUS DEVEZ RÉFLÉCHIR POUR VOUS PRÉPARER À L'ENQUÊTE SUR LE CAUTIONNEMENT:

Quelle est votre version des faits en ce qui concerne les évènements qui ont mené à l'enquête sur le cautionnement? La preuve et les témoignages présentés par la Couronne sont-ils exacts?

Normalement, respectez-vous les ordonnances du tribunal?

Quels faits de votre scénario pourraient vous aider à convaincre le juge de paix que vous êtes un membre stable de la collectivité?

Vous a-t-on traité équitablement pendant l'enquête policière? Avez-vous collaboré avec les policiers?

Comprenez-vous le processus du cautionnement?

Avez-vous des ressources financières adéquates pour garantir votre comparution au procès?

Que pensez-vous de ce qui vous arrive actuellement?

Que risque-t-il de vous arriver si vous demeurez dans un centre de détention jusqu'à votre procès?



ISABELA SOUZA, 1^{RE} CAUTION PROPOSÉE – MÈRE DE MARCO

Vos renseignements personnels

- Votre nom est Isabela Souza.
- Vous avez 40 ans.
- Vous avez trois fils, y compris Marco.
- Il y a deux ans, votre mari est décédé et vous êtes maintenant l'unique revenu familial.

Autres renseignements pour votre rôle

- Vous êtes très inquiète de la conduite de Marco depuis le décès de son père.
- Vous travailliez à temps plein en tant que technicienne juridique dans un cabinet d'avocats, mais vous avez quitté votre emploi depuis peu, après que Marco ait été arrêté pour la deuxième fois.
- Vous avez quitté votre emploi, car vous sentiez que vous deviez être plus présente à la maison pour vous occuper de Marco et de ses frères. Vous espérez trouver du travail à temps partiel au lieu de travailler à temps plein.
- Vous avez agi en tant que caution pour Marco lorsqu'il a été accusé d'entrée par effraction et vous avez versé 500 \$.
- Vous louez l'appartement dans lequel vous habitez avec vos trois fils et, depuis peu, avec votre frère aîné, Adriano.
- Vous êtes propriétaire d'une Chevy Blazer 2003 mais vous n'avez pas d'épargnes ni d'investissements.
- Vous n'avez pas d'antécédents judiciaires et aucune accusation criminelle ne pèse contre vous actuellement.

- » Apprenez vos faits par cœur.
- » Vous serez assermenté pendant l'audience et vous devrez épeler le nom complet de votre personnage.
- » Soyez fidèle au scénario. N'inventez pas des faits, car cela est injuste pour les autres élèves.
- » Écoutez attentivement les questions. Si vous ne comprenez pas une question, demandez qu'on la répète.
- » Si quelqu'un vous pose une question sur quelque chose qui ne fait pas partie de la trousse, vous pouvez répondre que vous ne savez pas la réponse.
- » Parlez à l'avance avec les avocats, les représentants parajuridiques et les autres représentants qui sont de votre côté et entrez dans la peau de votre personnage dès que vous êtes à la barre des témoins.

		ISABELA SOUZA, 1 ^{RE} CAUTION PROPOSÉE – MÈRE DE MARCO
		QUESTIONS AUXQUELLES VOUS DEVEZ RÉFLÉCHIR POUR VOUS PRÉPARER À L'ENQUÊTE SUR LE CAUTIONNEMENT:
		Savez-vous ce que cela signifie d'être une caution? Pouvez-vous expliquer quelles seront vos responsabilités?
		Êtes-vous bien établie dans la collectivité dans laquelle habitera l'accusé après sa libération?
		Décrivez la relation que vous avez avec l'accusé? Est-il probable que l'accusé voudra préserver cette relation?
		Que pensez-vous de la conduite de l'accusé dans les derniers temps? Croyez vous que les problèmes sont permanents ou avez-vous espoir qu'ils s'amélioreront? De quelle façon pourrait survenir ce changement?
		Qu'est-il arrivé pour que l'accusé contrevienne aux conditions de son cautionnement précédent? Comment votre participation cette fois-ci pourrait-elle favoriser le respect des nouvelles conditions?
		Quelles mesures pourriez-vous prendre pour vous assurer que l'accusé ne viole pas de nouveau les conditions et qu'il se présente à son procès? Qui pourrait vous aider?
		Pouvez-vous fournir de l'argent pour le cautionnement? Combien? Quelles sont vos ressources financières?
ENSEIGNEMENTS	GÉNÉRAUX	Croyez-vous qu'il y a autre chose que le tribunal devrait savoir au sujet de l'accusé?



ADRIANO GOUVEIA, 2^E CAUTION PROPOSÉE - ONCLE DE MARCO

Vos renseignements personnels

- Vous êtes l'oncle de Marco et le frère d'Isabela.
- Vous avez 45 ans, êtes célibataire et n'avez pas d'enfants.
- Vous avez une relation étroite avec votre sœur Isabela et lui avez offert d'emménager dans sa maison pour la soutenir et soutenir sa famille après la deuxième arrestation de Marco.

Autres renseignements pour votre rôle

- Vous avez de bonnes relations avec les deux plus jeunes fils d'Isabela. Vous aviez également une bonne relation avec Marco mais vous trouvez que Marco s'est renfermé sur lui-même depuis le décès de son père.
- Vous n'aimez pas les nouveaux amis de Marco et vous croyez que ces derniers sont une mauvaise influence sur lui. Vous ne croyez pas que Marco aurait commis des infractions criminelles s'il ne les avait pas côtoyés.
- Vous travaillez pour le gouvernement fédéral depuis 15 ans en tant que technicien en recherche et vous gagnez présentement 65 000 \$ par année.
- Vous n'êtes pas propriétaire d'une maison et vous avez abandonné votre bail afin d'emménager avec Isabela et sa famille. Vous payez présentement le loyer de son appartement.
- Vous êtes le propriétaire d'une Toyota Camry 2007 et vous avez des économies de 40 000 \$.
- Vous n'avez pas d'antécédents judiciaires et aucune accusation criminelle ne pèse contre vous actuellement.

- » Apprenez vos faits par cœur.
- » Vous serez assermenté pendant l'audience et vous devrez épeler le nom complet de votre personnage.
- » Soyez fidèle au scénario. N'inventez pas des faits, car cela est injuste pour les autres élèves.
- » Écoutez attentivement les questions. Si vous ne comprenez pas une question, demandez qu'on la répète.
- » Si quelqu'un vous pose une question sur quelque chose qui ne fait pas partie de la trousse, vous pouvez répondre que vous ne savez pas la réponse.
- » Parlez à l'avance avec les avocats, les représentants parajuridiques et les autres représentants qui sont de votre côté et entrez dans la peau de votre personnage dès que vous êtes à la barre des témoins.

		ADRIANO GOUVEIA, 2 ^E CAUTION PROPOSÉE – ONCLE DE MARCO
		QUESTIONS AUXQUELLES VOUS DEVEZ RÉFLÉCHIR POUR VOUS PRÉPARER À L'ENQUÊTE SUR LE CAUTIONNEMENT:
		Savez-vous ce que cela signifie d'être une caution? Pouvez-vous expliquer quelles seront vos responsabilités?
		Êtes-vous bien établie dans la collectivité dans laquelle habitera l'accusé après sa libération?
		Décrivez la relation que vous avez avec l'accusé? Est-il probable que l'accusé voudra préserver cette relation?
		Que pensez-vous de la conduite de l'accusé dans les derniers temps? Croyez vous que les problèmes sont permanents ou avez-vous espoir qu'ils s'amélioreront? De quelle façon pourrait survenir ce changement?
		Qu'est-il arrivé pour que l'accusé contrevienne aux conditions de son cautionnement précédent? Comment votre participation cette fois-ci pourrait-elle favoriser le respect des nouvelles conditions?
		Quelles mesures pourriez-vous prendre pour vous assurer que l'accusé ne viole pas de nouveau les conditions et qu'il se présente à son procès? Qui pourrait vous aider?
		Pouvez-vous fournir de l'argent pour le cautionnement? Combien? Quelles sont vos ressources financières?
ENSEIGNEMENTS	GENERAUX	Croyez-vous qu'il y a autre chose que le tribunal devrait savoir au sujet de l'accusé?



YUSUF OSMAN, 3^E CAUTION PROPOSÉE – VOISIN DE MARCO

Vos renseignements personnels

- Vous êtes le voisin d'Isabela et de Marco. Vous habitez dans le logis au bout du corridor, sur le même étage que la famille.
- Vous avez 30 ans, êtes marié et avez deux jeunes enfants.
- Vous êtes un ami de la famille depuis cinq ans. Vous croyez qu'il s'agit d'une famille très forte et bienveillante, mais qu'elle a besoin de soutien depuis le décès du mari d'Isabela, le père de Marco.

Autres renseignements pour votre rôle

- Vous avez enseigné à Marco lorsqu'il fréquentait l'école intermédiaire. Vous vous souvenez qu'il était un élève intelligent qui réussissait bien à l'école.
- Vous étiez également l'entraîneur de Marco au basketball. Vous croyez que Marco est un athlète talentueux. Vous avez été déçu lorsqu'il a quitté l'équipe peu après le décès de son père.
- Vous avez tenté de convaincre Marco de se joindre de nouveau à l'équipe et vous lui avez demandé son aide pour diriger une équipe junior qui pratique également au centre communautaire, mais Marco n'était pas intéressé.
- Vous êtes enseignant à temps plein dans une école intermédiaire locale et vous gagnez 55 000 \$ par année. Votre femme ne travaille pas présentement, car elle s'occupe de vos deux jeunes enfants à la maison.
- Vous louez une voiture, vous n'êtes pas propriétaire d'une maison et vous avez des économies de 10 000 \$.

- » Apprenez vos faits par cœur.
- » Vous serez assermenté pendant l'audience et vous devrez épeler le nom complet de votre personnage.
- » Soyez fidèle au scénario. N'inventez pas des faits, car cela est injuste pour les autres élèves.
- » Écoutez attentivement les questions. Si vous ne comprenez pas une question, demandez qu'on la répète.
- » Si quelqu'un vous pose une question sur quelque chose qui ne fait pas partie de la trousse, vous pouvez répondre que vous ne savez pas la réponse.
- » Parlez à l'avance avec les avocats, les représentants parajuridiques et les autres représentants qui sont de votre côté et entrez dans la peau de votre personnage dès que vous êtes à la barre des témoins.

	YUSUF OSMAN, 3 ^E CAUTION PROPOSÉE – VOISIN DE MARCO
	 Vous n'avez pas d'antécédents judiciaires et vous ne faites pas face présentement à des accusations criminelles.
	QUESTIONS AUXQUELLES VOUS DEVEZ RÉFLÉCHIR POUR VOUS PRÉPARER À L'ENQUÊTE SUR LE CAUTIONNEMENT:
	Savez-vous ce que cela signifie d'être une caution? Pouvez-vous expliquer quelles seront vos responsabilités?
	Êtes-vous bien établie dans la collectivité dans laquelle habitera l'accusé après sa libération?
	Décrivez la relation que vous avez avec l'accusé? Est-il probable que l'accusé voudra préserver cette relation?
	Que pensez-vous de la conduite de l'accusé dans les derniers temps? Croyez vous que les problèmes sont permanents ou avez-vous espoir qu'ils s'amélioreront? De quelle façon pourrait survenir ce changement?
	Qu'est-il arrivé pour que l'accusé contrevienne aux conditions de son cautionnement précédent? Comment votre participation cette fois-ci pourrait-elle favoriser le respect des nouvelles conditions?
	Quelles mesures pourriez-vous prendre pour vous assurer que l'accusé ne viole pas de nouveau les conditions et qu'il se présente à son procès? Qui pourrait vous aider?
LS	Pouvez-vous fournir de l'argent pour le cautionnement? Combien? Quelles sont vos ressources financières?
ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	Croyez-vous qu'il y a autre chose que le tribunal devrait savoir au sujet de l'accusé?